

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**1452 Acrylate d'uréthane colle structurale No-Mix - 1451 résine**

Révision: 28.11.2025

Code du produit: 1451

Page 1 de 14

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

1452 Acrylate d'uréthane colle structurale No-Mix - 1451 résine

#### Autres désignations commerciales

Produit 1452: résine 1451 + Activateur 1093

UFI: 2KUX-2D5C-900E-FQPK

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

##### Utilisation de la substance/de la préparation

Adhésifs et produits d'étanchéité

##### Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

#### 1.3. Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité

Société:	Kisling AG	
Rue:	Motorenstrasse 102	
Lieu:	CH-8620 Wetzikon	
Téléphone:	+41 58 272 0 272	
E-mail:	customerservice@kisling.com	
Interlocuteur:	Product Compliance	Téléphone: +49 7940 5096 143
E-mail (Interlocuteur):	compliance@kisling.com	
Internet:	www.kisling.com	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** 145 (24 h) (Inland/intérieur du pays/nell'entroterra)  
+41 44 251 51 51 (aus dem Ausland/de l'étranger/dall'estero)  
24h numéro d'appel d'urgence +1 872 5888271 (KAR)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou de la préparation

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2; H315  
Eye Dam. 1; H318  
Skin Sens. 1; H317  
STOT SE 3; H335  
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

##### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

méthacrylate de 2-hydroxyéthyle  
acide acrylique

Mention d'avertissement: Danger

##### Pictogrammes:



##### Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1452 Acrylate d'uréthane colle structurale No-Mix - 1451 résine

Révision: 28.11.2025

Code du produit: 1451

Page 2 de 14

#### Mentions de danger

- H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

- P261 Éviter de respirer Vapeur.  
 P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
 P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.  
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes:



#### Mentions de danger

H317-H318-H412

#### Conseils de prudence

P261-P280-P305+P351+P338-P310-P333+P313-P362+P364

#### 2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Préparations

##### Caractérisation chimique

Mélanges

##### Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle			30 - < 50 %
	212-782-2	607-124-00-X	01-2119490169-29	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H315 H319 H317			
79-10-7	acide acrylique			1 - < 5 %
	201-177-9	607-061-00-8		
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A, Eye Dam. 1, STOT SE 3, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H226 H332 H312 H302 H314 H318 H335 H400 H411			
80-15-9	hydroperoxyde de cumène			0,1 - < 1 %
	201-254-7	617-002-00-8	01-2119475796-19	
	Org. Perox. E, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, STOT RE 2, Aquatic Chronic 2; H242 H331 H312 H302 H314 H373 H411			

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1452 Acrylate d'uréthane colle structurale No-Mix - 1451 résine

Révision: 28.11.2025

Code du produit: 1451

Page 3 de 14

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
114-83-0	2-phenylacetohydrazide			0,1 - < 1 %
	204-055-3			
	Acute Tox. 3; H301			
106-51-4	p-benzoquinone			< 0,1 %
	203-405-2	606-013-00-3	01-2120769514-47	
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, Aquatic Acute 1; H331 H301 H315 H319 H335 H400			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

#### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
868-77-9	212-782-2	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	30 - < 50 %
	dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5564 mg/kg		
79-10-7	201-177-9	acide acrylique	1 - < 5 %
	par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 1100 mg/kg; par voie orale: ATE = 500 mg/kg STOT SE 3; H335: >= 1 - 100		
80-15-9	201-254-7	hydroperoxyde de cumène	0,1 - < 1 %
	par inhalation: ATE = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 1100 mg/kg; par voie orale: DL50 = 382 mg/kg Skin Corr. 1B; H314: >= 10 - 100 Skin Irrit. 2; H315: >= 3 - < 10 Eye Dam. 1; H318: >= 3 - < 10 Eye Irrit. 2; H319: >= 1 - < 3 STOT SE 3; H335: >= 1 - < 10		
114-83-0	204-055-3	2-phenylacetohydrazide	0,1 - < 1 %
	par voie orale: DL50 = 270 mg/kg		
106-51-4	203-405-2	p-benzoquinone	< 0,1 %
	par inhalation: ATE = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: DL50 = 165 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=10		

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

##### 4.1. Description des premiers secours

###### Indications générales

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

###### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

###### Après contact avec la peau

Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

###### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

###### Après ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche abondamment à l'eau. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin.

##### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

 Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires  
 Peut irriter les voies respiratoires. Dyspnée.

##### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1452 Acrylate d'uréthane colle structurale No-Mix - 1451 résine

Révision: 28.11.2025

Code du produit: 1451

Page 4 de 14

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Extincteur à sec

##### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Produits de combustion dangereux, Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans l'espace libre des systèmes fermés.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

#### Information supplémentaire

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Évacuer la zone.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Remarques générales

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### Pour la rétention

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

##### Pour le nettoyage

Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière.

##### Autres informations

Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas affecter les personnes souffrant de problèmes de sensibilisation cutanée, d'asthme, d'allergies, d'affections respiratoires chroniques ou répétitives à un poste de travail où le mélange est utilisée.

##### Préventions des incendies et explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

##### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1452 Acrylate d'uréthane colle structurale No-Mix - 1451 résine

Révision: 28.11.2025

Code du produit: 1451

Page 5 de 14

s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

#### Information supplémentaire

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Ne pas vider le récipient avec de la pression. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

##### Conseils pour le stockage en commun

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

##### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Classes d'entreposage: 8 (Matières caustiques et corrosives)

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition (Art.50 al.3 Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA, SR 832.30)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m <sup>3</sup>	fib/ml	Catégorie	Notation	Origine
79-10-7	Acide acrylique	10	29		VME 8 h	S, SSC	
		20	59		VLE courte durée		
-	Acrylates	-	-		Sensibilisateurs	S	
80-15-9	Hydroperoxyde de alpha,alpha-diméthylbenzyle	-	-		peroxydes org.		
106-51-4	p-Benzoquinone	0,1	0,4		VME 8 h	S	
		0,1	0,4		VLE courte durée		

##### Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	4.9 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	1.39 mg/kg p.c./jour
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1.45 mg/m <sup>3</sup>
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	dermique	systémique	0.83 mg/kg p.c./jour
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0.83 mg/kg p.c./jour
79-10-7	acide acrylique			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	30 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	30 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	30 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	30 mg/m <sup>3</sup>
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	3.6 mg/m <sup>3</sup>
	Utilisateur privé DNEL, aigu	par inhalation	systémique	3.6 mg/m <sup>3</sup>
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	local	3.6 mg/m <sup>3</sup>
	Utilisateur privé DNEL, aigu	par inhalation	local	3.6 mg/m <sup>3</sup>
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0.4 mg/kg p.c./jour
	Utilisateur privé DNEL, aigu	par voie orale	systémique	1.2 mg/kg p.c./jour
80-15-9	hydroperoxyde de cumène			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	6 mg/m <sup>3</sup>

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1452 Acrylate d'uréthane colle structurale No-Mix - 1451 résine

Révision: 28.11.2025

Code du produit: 1451

Page 6 de 14

#### Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	Valeur
Milieu environnemental		
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	
Eau douce		0.482 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		1 mg/l
Eau de mer		0.048 mg/l
Sédiment d'eau douce		3.79 mg/kg
Sédiment marin		3.79 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		0.476 mg/kg
79-10-7	acide acrylique	
Eau douce		0.003 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0.001 mg/l
Eau de mer		0.0003 mg/l
Sédiment d'eau douce		0.024 mg/kg
Sédiment marin		0.002 mg/kg
Intoxication secondaire		30 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0.9 mg/l
Sol		1 mg/kg
80-15-9	hydroperoxyde de cumène	
Eau douce		0.003 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0.031 mg/l
Eau de mer		0 mg/l
Sédiment d'eau douce		0.023 mg/kg
Sédiment marin		0.002 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0.35 mg/l
Sol		0.003 mg/kg

#### 8.2. Contrôles de l'exposition



##### Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

##### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

###### Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

###### Protection des mains

Porter les gants de protection homologués

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.  
NBR (Caoutchouc nitrile) 0,4 mm, Temps de pénétration 480 min

Remplacer en cas d'usure.

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

###### Protection de la peau

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

###### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Type de filtre: A/P2

###### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1452 Acrylate d'uréthane colle structurale No-Mix - 1451 résine

Révision: 28.11.2025

Code du produit: 1451

Page 7 de 14

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	jaune clair
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	>200 °C
Inflammabilité:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Point d'éclair:	> 94 °C
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur:	non déterminé
Viscosité cinématique:	non déterminé
Hydrosolubilité:	non déterminé
Solubilité dans d'autres solvants	non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	1,08 g/cm <sup>3</sup>
Densité relative:	non déterminé
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

#### Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Propriétés comburantes

non déterminé

#### Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:	non déterminé
Teneur en corps solides:	non déterminé
Viscosité dynamique (à 20 °C):	100.000 mPa·s

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1452 Acrylate d'uréthane colle structurale No-Mix - 1451 résine

Révision: 28.11.2025

Code du produit: 1451

Page 8 de 14

#### 10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

#### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

##### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible

##### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### ETAmél calculé

ATE (orale) &gt; 5000 mg/kg; ATE (cutanée) &gt; 5000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) &gt; 50 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) &gt; 12,5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle				
	orale	DL50 5564 mg/kg	Rat	Study report (1977)	other: Appraisal of the safety of chem b
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin	Study report (1982)	The test substance, as received, was hel
79-10-7	acide acrylique				
	orale	ATE 500 mg/kg			
	cutanée	ATE 1100 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
80-15-9	hydroperoxyde de cumène				
	orale	DL50 382 mg/kg	Rat	IUCLID	
	cutanée	ATE 1100 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE 3 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,5 mg/l			
114-83-0	2-phenylacetohydrazide				
	orale	DL50 270 mg/kg	Souris	Fournisseur précédent/Producteur	
106-51-4	p-benzoquinone				
	orale	DL50 165 mg/kg	Rat	Omeye ST, Wirtz RA, Fruin JT. Toxicity o	[Empty]
	inhalation vapeur	ATE 3 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,5 mg/l			

#### Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1452 Acrylate d'uréthane colle structurale No-Mix - 1451 résine

Révision: 28.11.2025

Code du produit: 1451

Page 9 de 14

#### Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (méthacrylate de 2-hydroxyéthyle)

#### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (acide acrylique)

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Informations sur les voies d'exposition probables

Aucune donnée disponible

#### Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

#### Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

#### Expériences tirées de la pratique

Peut être nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Autres informations

Aucune donnée disponible

#### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h][d]	Espèce	Source	Méthode
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 100 mg/l	96 h	Oryzias latipes	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 345 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 380 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 24.1 mg/l	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 211

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1452 Acrylate d'uréthane colle structurale No-Mix - 1451 résine

Révision: 28.11.2025

Code du produit: 1451

Page 10 de 14

N° CAS	Substance		[h][d]	Espèce	Source	Méthode
106-51-4	p-benzoquinone					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 1.5 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmu)	study report (2018)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0.13 mg/l	48 h	Daphnia magna	study report (2018)	OECD Guideline 202

#### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune donnée disponible

#### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée disponible

#### **Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	0.42
79-10-7	acide acrylique	0,35
106-51-4	p-benzoquinone	0.2

#### **12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

#### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### **12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

#### **12.7. Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

##### **Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

##### **Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)**

080409 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité); Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet spécial

##### **Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)**

080409 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité); Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet spécial

##### **Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)**

080409 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité); Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet spécial

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1452 Acrylate d'uréthane colle structurale No-Mix - 1451 résine

Révision: 28.11.2025

Code du produit: 1451

Page 11 de 14

### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### Transport fluvial (ADN)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### **14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

Non

### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

### **14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

### **Information supplémentaire**

Aucune information disponible.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**1452 Acrylate d'uréthane colle structurale No-Mix - 1451 résine**

Révision: 28.11.2025

Code du produit: 1451

Page 12 de 14

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles: 46.524 % (502.455 g/l)

##### Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Teneur en COV (OCOV): &lt; 3 %

Classification des liquides de nature à polluer les eaux: B - Liquides, qui ne polluent les eaux qu'en grande quantité.

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs, OPAM: N'est pas soumis à l'ordonnance sur les accidents majeurs

(UE) EINECS/ELINCS/NLP:	oui
(RC) TCSI:	non
(NZ) NZIoC:	non
(USA) TSCA:	oui
(CDN) DSL:	non
(ROK) KECI/ECL:	oui
(RP) PICCS:	inconnu
(JP) MITI:	non
(CHN) IECSC:	non
(AUS) AIIC:	non
(CDN) NDSL:	non

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16.

#### Abréviations et acronymes

- Org. Perox. E: Peroxyde organique, type E
- Flam. Liq. 3: Liquides inflammables, catégorie de danger 3
- Acute Tox. 3: Toxicité aiguë, catégorie de danger 3
- Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4
- Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1A
- Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1B
- Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2
- Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1
- Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2
- Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1
- STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 3
- STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie de danger 2

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1452 Acrylate d'uréthane colle structurale No-Mix - 1451 résine

Révision: 28.11.2025

Code du produit: 1451

Page 13 de 14

Aquatic Acute 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité aiguë 1  
 Aquatic Chronic 2: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 2  
 Aquatic Chronic 3: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 3  
 CLP: Classification, labelling and Packaging  
 REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals  
 GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals  
 UN: United Nations  
 CAS: Chemical Abstracts Service  
 DNEL: Derived No Effect Level  
 DMEL: Derived Minimal Effect Level  
 PNEC: Predicted No Effect Concentration  
 ATE: Acute toxicity estimate  
 LC50: Lethal concentration, 50%  
 LD50: Lethal dose, 50%  
 LL50: Lethal loading, 50%  
 EL50: Effect loading, 50%  
 EC50: Effective Concentration 50%  
 ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
 NOEC: No Observed Effect Concentration  
 BCF: Bio-concentration factor  
 PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
 vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
 (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
 RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
 ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
 (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation  
 intérieures)  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 EmS: Emergency Schedules  
 MFAG: Medical First Aid Guide  
 IATA: International Air Transport Association  
 ICAO: International Civil Aviation Organization  
 MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
 IBC: Intermediate Bulk Container  
 VOC: Volatile Organic Compounds  
 SVHC: Substance of Very High Concern

#### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
 H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.  
 H301 Toxique en cas d'ingestion.  
 H302 Nocif en cas d'ingestion.  
 H312 Nocif par contact cutané.  
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**1452 Acrylate d'uréthane colle structurale No-Mix - 1451 résine**

Révision: 28.11.2025

Code du produit: 1451

Page 14 de 14

### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*